OK

LUNE et NUAGES.

NOVEMBRE 1955.-

CHARTRES.-(28)

La nuit.

Un chef mécanicien aviateur revenait de Paris, d'où il venait de prendre en charge une 4 CV Renault se rendant à Tarbes. Le temps était mauvais, c'était la nuit; il pleuvait, lorsque, après CHARTRES, son attention fut attirée par une lueur rougeâtre qui se reflétait sur la vitre de la portière avant droite.
Tout en roulant il se posait des questions sur l'origine de cette lueur qui ne le quittait pas, car avec les conditions météorologiques du moment, il est impensable que ce fût la lune, et il ne trouvait aucune explication.

De plus en plus intrigué, tout en continuant sa route, il essaya de percevoir l'origine ce cette lueur. Quelle ne fut pas sa surprise, de constater, à quelques mètres de sa voiture, à 3 ou 4 mètres au-dessus du champ qui bordait la route, une espèce de chose rouge sombre, ayant la forme et les dimensions, d'un parasol de café qui suivit une marche parallèle à la voiture.

Sidéré, le chef mécanicien arrêta sa voiture en bordure de la route et chose extraordinaire le " parasol " fit de même.
Il descendit alors, et put observer tranquillement cet engin qui laissait apercevoir, au centre de sa face inférieur (il était plus haut que lui) une tâche lumineuse de couleur rouge clair, l'ensemble était rouge sombre.

L'observation dura plusieurs minutes au cours desquelles le témoin

dut, à plusieurs reprises quitter l'objet des yeux, pour reposer sa vue, car l'observation prolongée lui procurait un malaise oculaire. Il précisa qu'il avait eu l'impression que l'objet tournait rapidement sur lui-même.
D'autres voitures s'arrêtèrent qui donnèrent lieu à un colloque entre conducteurs et il put s'assurer qu'il n'était pas l'objet d'hallucination, car ceux-ci confirmèrent l'observation.

L'engin prit alors une certaine inclinaison démarra rapidement, montant en oblique. En rentrant dans la couche nuageuse très basse, il l'illumina de sa clarté, tandis qu'une légère traînée de condensation subsistait derrière l'engin.

Communiqué par M. MARTIN. L.D.L.N. N° 97 bis